LE LYCÉE FRANÇAIS DE SAINT DOMINGUE recrute

Un(e) enseignant(e) du premier degré (école primaire) pour l'année scolaire 2015/2016

Si vous êtes intéressé(e), merci d'envoyer votre dossier de candidature <u>avant le 27 Mars</u> 2015 à M. Philippe Dehem, Directeur du primaire : <u>dir.primaire@lfsd.edu.do</u>

Toute candidature devra être accompagnée d'un C.V., d'une lettre de motivation, copie de passeport. D'autres pièces telles des copies de diplômes, attestations de niveaux de langue, les rapports de visites et d'inspections sont des pièces importantes à joindre impérativement au dossier.

<u>Personne vivant hors de République Dominicaine</u>: Un courrier d'attestation sur l'honneur de prise en charge des démarches de visa de travail sous peine de ne pas être recruté. Sur place, l'employeur s'occupera des démarches auprès des autorités dominicaines, nécessaire pour l'obtention de la cedula et résidence, le coût restant a la charge de l'employé(e).

Personne vivant déjà en République Dominicaine : joindre la copie de la cédula et de la résidence et/ou le visa de travail à jour.

Profil du poste :

C'est un poste d'enseignant ayant la responsabilité d'une classe entière à temps plein. L'engagement de la personne sera pour une durée minimale de 3 ans.

Les missions pédagogiques spécifiques

L'enseignant aura en charge une classe de l'école primaire (classe de maternelle ou élémentaire) à temps complet pour l'année scolaire. Il devra donc concevoir et planifier un enseignement correspondant aux programmes français et aux priorités définies dans le projet d'établissement. Il devra également gérer la classe et réguler les apprentissages, avec le souci constant de prendre en compte la diversité des élèves. Ses engagements dans le travail en équipe seront permanents.

Les compétences attendues sont, dans le cadre du référentiel de compétences des professeurs des écoles :

- Etre formé aux métiers de l'enseignement : Titulaire de l'éducation Nationale en disponibilité, ou à minima Master 2 Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, mention 1.
- Avoir une expérience du système éducatif français, ou avoir étudié à l'étranger, ou si possible une expérience de l'enseignement à l'étranger. Une expérience positive à l'étranger sera grandement appréciée.
- Niveau B1 de langue espagnole souhaité.
- Faire preuve de responsabilité professionnelle et de disponibilité : grande ouverture d'esprit, capacité d'adaptation aux situations, qualités relationnelles et motivation pour le travail d'équipe seront nécessaires.
- Avoir une analyse réflexive et une posture de formation afin de progresser sans cesse dans :
 - la conception et la planification de son enseignement
 - la gestion de la classe et la régulation des apprentissages
- Avoir une éthique professionnelle : devoir de réserve, respect des cultures, laïcité.

Modalités de service :

Le poste est à pourvoir dès le lundi 1^{er} septembre 2015.Il s'agit d'un service complet de 27 heures hebdomadaires (horaires de classe : 7h30 à 13h15) et les heures de réunion durant les après-midis. Vacances scolaires selon le calendrier de l'établissement.

<u>Attention</u>: Toute personne qui ne sera pas en possession du visa de travail NM1 à l'arrivée dans le pays ne sera pas engagé. Lire attentivement la suite du document.

<u>Visa de travail</u>: Toute personne qui veut travailler au lycée Français doit être en règle avec les autorités Dominicaines. Il peut posséder dans un premier temps un visa de travail à jour et dans un deuxième temps une carte de résidence.

Pour plus d'informations : http://consuladord.com/contenidos.aspx?cid=57&lang=ES Les consulats en France :

http://www.embajadadominicanaenfrancia.com/index.php?option=com_content&view=article&id=10&Itemid=126

En tant qu'institution le lycée établira un contrat de travail légalisé par le ministère du travail. Il vous appartient de réaliser à temps les démarches auprès du consulat pour rentrer dans le pays avec un visa de travail.

ATTENTION: Toute personne qui ne possède pas ce visa et/ou qui ne possède qu'un visa touristique ne pourra pas travailler au lycée. Si vous ne possédez pas de carte de résidence et que vous êtes arrivé avec un visa de travail, le lycée effectuera vos démarches de demande de résidence et retiendra sur votre salaire le coût de cette résidence (environ 25000 DOP). Cette rétention pourra être réalisée sur huit mois à partir de votre deuxième mois de présence, si vous le souhaitez.

Prime d'installation pour les personnes recrutées à l'extérieur de la République Dominicaine : A l'arrivée, sera versée une prime d'installation de 1200€, et une de 800€ à la fin de la troisième année.

Toute rupture de contrat avant le troisième anniversaire de signature entrainera le remboursement de cette prime d'installation.